

messes qui seront célébrées le samedi en l'honneur du très-saint cœur de Marie dans un oratoire ou une église où sera érigée la confrérie, et y prieront pour la conversion des pécheurs.



## STATUTS DE L'ASSOCIATION.

*N. B. Ces statuts ne diffèrent qu'en quelques points de ceux de l'archiconfrérie de Paris. On a cru devoir retrancher certains exercices de cette pieuse association et en ajouter d'autres, pour qu'elle pût être établie dans le diocèse de Québec sans surcharger les prêtres assez occupés d'ailleurs, et sans obliger les fidèles à se réunir à des heures où ils ne le pourraient faire commodément, surtout dans les paroisses de campagne.*

### I.

Tous les catholiques de quelque âge,